

Evaluation

En 2005, date de création de l'association, nous avons pu parrainer 38 enfants.

L'année suivante, tous les enfants vont en classe même les filles et les plus démunis. Nous recevons beaucoup de remerciements des enfants et des familles qui apprécient l'aide apportée chaque année.

Certaines fois, selon nos moyens financiers, Comores Horizon offre une paire de tongs, un repas scolaire et un prix pour les 1er de chaque classe.

A partir de 2007, l'association apporte en plus, une aide financière aux jeunes collégiens, lycéens et universitaires, puis à partir de 2008, les jeunes qui vont en école privée. Cet encouragement aux études a été très apprécié par l'ensemble des villageois.

A partir de 2009, la cotisation donne en plus, accès à la bibliothèque du village.



CONTACT

Secrétariat général Annie Foltran 43 Route de Survaux 71600 Paray le Monial - Téléphone : 06.11.53.63.39 - Mail : a.foltran@orange.fr

Responsable du projet : Annick Martin - Téléphone : 06.77.38.39.74
Mail : annick.martin71@orange.fr



Association Loi 1901 – J.O. n° 1774 du 17/02/2005



Chaque enfant a le droit d'aller à l'école

Avec le parrainage, ce droit devient une réalité

Le village d'Ifoundihé

Les Comores indépendantes en 1975 (colonie française depuis 1912) éprouvent d'énormes difficultés à se reconstruire et se développer, les conditions de pauvreté sont grandes et les enfants victimes des chaos politiques et économiques du pays.

Ce village d'environ 500 habitants, situé au Nord-Est de l'île, n'a que très peu de ressources. La culture, sur un terrain volcanique, rend le travail aux champs difficile et limite les possibilités d'exploitation, cependant primordiales pour nourrir la famille.

Quelques heures d'électricité par semaine, l'eau courante et potable n'existe pas, elle est recueillie lors des pluies dans des citernes en pierres de pays.

Les maladies tropicales sont malheureusement bien présentes : paludisme mais aussi rougeole, bronchites, maladies de peau et parfois fièvre typhoïde et choléra.

Quelques 90 familles habitent le village avec environ 150 enfants de tous âges. La pauvreté, la malnutrition, les corvées ménagères, les travaux des champs et la garde des petits sont autant de freins à la présence à l'école, surtout des filles, confrontées trop souvent au rôle de « petites domestiques ».

Objectif à atteindre

Un des objectifs du gouvernement des Comores est : « *La parité garçons/filles doit se poursuivre pour atteindre un taux de 100% en 2015* »

Pour Comores Horizon, **TOUS** les enfants du village doivent être scolarisés au minimum jusqu'en fin CM2.

Depuis la rentrée de décembre 2006, **grâce aux parrainages**, l'association remplit sa mission chaque année. Ainsi les enfants du village auront la possibilité d'aller à l'école avec les mêmes chances pour construire leur avenir.

Ils apprennent à lire, écrire, compter, et à s'exprimer en français, mais aussi à maîtriser leur environnement : la gestion de l'eau, les règles d'hygiène et la base pour avoir la santé...

Régulièrement des plans d'éducation sont élaborés dans le village conjointement avec les parents d'élèves, les enseignants et les autorités éducatives.

Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain

L'éducation est une clef du développement !

**Eduquer aujourd'hui est le meilleur rempart
contre les fléaux de demain.**



Mise en place du parrainage

L'objectif est de :

=> **Permettre à tous les enfants du village d'être scolarisés**

=> **Briser la fatalité : les filles restent à la maison...**

=> **Aider sans assister**



A Ifoundihé, en début d'année scolaire, le directeur de l'école du village établit la liste des enfants. Comores Horizon finance l'achat des fournitures scolaires dont ils ont besoin.

Des photos des enfants parrainés sont réalisées lors des missions et transmises au retour, aux parrains respectifs.

En France, « un appel aux parrains » est lancé ayant pour objectif : la continuité du parrainage pour **TOUS** les enfants du village en âge d'aller à l'école.

Le parrain aide chaque année, de part sa cotisation qui est une la somme modique décidée en AG. L'attribution de l'enfant se fait en accord avec le parrain. Ce dernier peut s'arrêter à tout moment mais c'est une grande déception pour son filleul bien sûr.

Le parrain connaît l'identité, l'âge et la classe fréquentée par l'enfant. Des échanges par courriers sont possibles et souhaitables, mais il faut compter 1 mois à 1 mois ½ d'acheminement. L'équipement de la bibliothèque d'un ordinateur et d'un abonnement internet doit permettre des améliorations importantes pour communiquer.